

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2019

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 novembre 2019 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

Étaient présents : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe, Bruno GREGOIRE, Laure LAGARDERE, Jean-Baptiste LEMOYNE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ et Christophe PLASSARD conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Gérard BAUDOUIN-ROBE, Christine JEGAT, Denis LARDENAI 3^{ème} adjoint pouvoir à Jean-Pierre ALLEMAND, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Laure LAGARDERE, Michel PELISSIER, Philippe SCHMIED.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Christophe PLASSARD est désigné secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 16 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

1/ COMMANDE PUBLIQUE

Contrat de service de l'assainissement collectif

Délibération n° 45/2019/1.4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un cahier des charges a été transmis à 3 entreprises pour le renouvellement du contrat de service pour l'assainissement collectif de la commune. Seule une entreprise a répondu à notre demande. L'entreprise BERTRAND déjà titulaire du précédent contrat a transmis son offre, à savoir :

- Durée du contrat : 6 ans (du 01/01/2020 au 31/12/2025)
- Montant de la prestation HT : 11029.00 € soit 13234.48 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE cette offre pour un montant de 13234.48 € TTC et pour une durée de 6 ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat

2/ FINANCES PUBLIQUES

Modifications budgétaires

Délibération n° 46/2019/7.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires afin de régler l'ensemble des factures avant la clôture de l'exercice 2019. A savoir :

Budget commune

<u>Articles :</u>	165	:	+ 390 €
	2158	:	- 390 €
	739221	:	+ 775 €
	66111	:	- 775 €
	2111	:	+ 20 000 €
	1641	:	+ 20 000 €

Budget assainissement

<u>Articles</u>	611	:	+ 9925 €
	627	:	+ 75 €
	1641 (ligne de trésorerie :		+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE ces modifications budgétaires.

3/ FONCTION PUBLIQUE

Recrutement et rémunération de l'agent recenseur

Délibération n° 47/2019/4.2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2020. Il rappelle également que Mademoiselle Pauline DUTERTRE sera l'agent recenseur et Madame FOURDONNIER Elisabeth l'agent coordonnateur. Une subvention de 1115 € brut sera versée à la commune pour le paiement de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la nomination et la rémunération de l'agent recenseur.

4/ DOMAINE DE COMPETENCES

Changement de nom de rues

Délibération n° 48/2019 8.3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de donner un nom au passage piétonnier derrière l'école et de renommer la rue de la Poste en reconnaissance à une habitante de Vallery. Ces deux nouvelles nominations auront lieu juste avant la cérémonie des vœux du Maire à la population, à savoir le samedi 11 janvier 2020 à 15 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer ces deux rues de la suivante :
 - « Passage Annie SERDIN »
Maire de 2002 à 2014
 - « Rue Gisèle GUILLARD »
Bienfaitrice de la Commune
- INFORMERA le service du cadastre et les riverains de ce changement.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- **Commerce** : Travaux d'électricité et de peinture à prévoir avant reprise par un locataire ainsi que le logement.
- **Pose guirlandes lumineuses de Noël** : samedi 30 novembre par les pompiers.
- **Concours des illuminations et maisons décorées** : reconduit comme l'an dernier. Passage du jury entre le 21 décembre 2019 au 04 janvier 2020. Remise des prix le 11 janvier 2020 à la cérémonie des vœux.
- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : 2 Impasse St Martin : la Commune ne préempte pas.
- **Signalisation** : 5 poteaux « cédez le passage » vont être posés pour être en conformité avec la réglementation. Pose également de panneaux indiquant la Société LIEM.
- **Logements au-dessus de la mairie** : toujours en recherche de locataire : le T3 600 €, le T2 450 €.
- **Bouches à incendie** : dernière vérification effectuée par le SDIS au printemps prochain. En 2021, la vérification sera effectuée par un prestataire ou par la mairie (qui devra s'équiper d'un débitmètre pour un coût de 2150 €). A suivre et à décider le moment venu.
- **Station d'épuration, déversoir en béton à réhabiliter**: devis de l'entreprise SNA TP (BERTRAND) d'un montant de 11 196.83 €. A voir.

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 00.